

Commune de Agnin

Plan Local d'Urbanisme

Plan 1/3
Echelle : 1/5000 et détail au 1/2500

Le droit de préemption urbain s'applique sur toutes les zones U et AU du PLU

- Ua

Zone urbaine à typologie urbaine ancienne
- Ub

Zone urbaine de 1ère périphérie
- Ue

Zone urbaine à vocation d'équipements
- Ui

Zone urbaine à vocation d'activités

- AUa

Zone à urbaniser ouverte à l'urbanisation à dominante d'habitats
- AUe

Zone à urbaniser ouverte à l'urbanisation à vocation d'équipements d'intérêts collectifs

- A

Zone agricole
- Ai

Zone agricole de gestion des activités
- Ah

Zone agricole touristique
- Ap

Zone agricole protégée
- N

Zone naturelle
- Ne

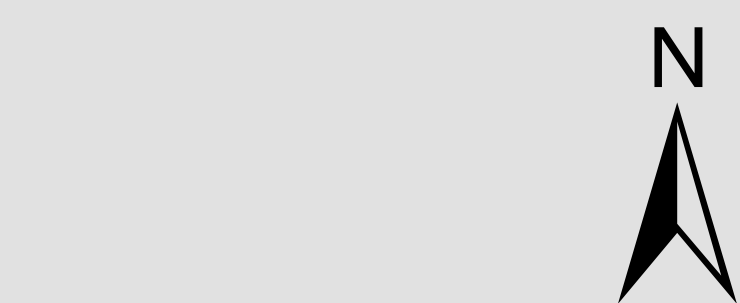
Zone naturelle d'équipement d'intérêt collectif

- Secteur soumis à Orientation d'Aménagement et de Programmation
- Secteur soumis à Orientation d'Aménagement et de Programmation et à une servitude de logements sociaux au titre de l'article L.151-15 du code de l'urbanisme

- Elément remarquable du paysage
- Zone humide
- Corridor écologique à maintenir, à renforcer et/ou à reconstituer
- Haie ou alignement d'arbre
- Patrimoine bâti
- Patrimoine végétal

- Autres éléments
- Espace Boisé Classé
- Emplacement réservé
- Zone de bruit
- Périmètre de captage d'alimentation en eau potable immédiat
- Périmètre de captage d'alimentation en eau potable rapproché
- Périmètre de captage d'alimentation en eau potable éloigné
- Pipeline à propylène et Pipeline Méditerranée Rhône.
- Zones de dangers

Numéro	Destination	bénéficiaire	N° de parcelles	Surface
ER1	Espace public, cheminement doux, extension des équipements existants	Commune	1326	2500 m²
ER2	Extension des équipements existants	Commune	0552	325 m²
ER3	Elargissement de voirie	Commune	0404	400 m²
ER4	Elargissement de voirie	Commune	0404, 0405, 0984, 0982, 0983, 0934, 021, 543, 558	1050 m²
ER5	Création d'un cheminement doux et gestion des eaux de ruissellement	Commune	0984	200 m²
ER6	Création de voirie	Commune	0755, 0395, 0394, 0396, 0984	400 m²
ER7	Création de voirie et d'une future desserte du site du Sorbier	Commune	1244	500 m²
ER8	Sécurisation du carrefour et création d'un accès au site du Sorbier	Commune	0223	2100 m²
ER9	Accès à la future salle des fêtes	Commune	02180631	500 m²
ER10	Desserte du site du Sorbier	Commune	0895	1000 m²
ER11	Création d'un cheminement doux	Commune	0111, 0114, 0115, 0116, 0117, 0118, 0119, 0120, 0121, 0122	1100 m²
ER12	Elargissement de voirie et création d'un cheminement doux	Commune	0221, 0222, 0371, 0370, 0369, 1319	400 m²
ER13	Création d'un cheminement doux	Commune	0759, 0533, 0554, 1143, 1162	1000 m²
ER14	Agrandissement du réservoir de la Feyta	SIGEARP	0284 et 0311	2500 m²
ER15	Extension du cimetière, stationnement, gestion des risques naturels par la création de fossés et de bassins de rétention des eaux	Commune	0014, 0015, 0016	7300 m²
ER16	Sécurisation du carrefour	Commune	0227, 0228, 0928	200 m²
ER17	Création d'un cheminement doux	Commune	0230, 0221	100 m²



Certains secteurs de la commune sont soumis à l'article R151-31 §2 du code de l'urbanisme où les constructions sont interdites ou soumises à des conditions spéciales. Ces secteurs sont localisés en détails sur le plan n°2 (carte des aléas.) Sur le plan 3 figure la représentation des risques conforme au "guide risques" de la DDT38

